Conseil national, Commission des affaires juridiques, 3003 Berne

18.434 n lv. pa. (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne

Madame la présidente,

Votre communication du 8 juillet 2026 nous est bien parvenue et nous vous remercions de nous avoir associé-e-s à la consultation susmentionnée.

Le Canton de Neuchâtel salue l'objectif poursuivi visant à renforcer la protection des enfants contre les communications à caractère sexuel tout en renvoyant aux remarques formulées par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP).

Tout en réitérant nos remerciements pour nous avoir consulté-e-s, nous vous prions de croire, Madame la présidente, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 28 octobre 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président, F. MAIRY

La chancelière, S. DESPLAND